

l'Action NATIONALE

Volume LXXII, numéro 6, février 1983

**Lorsque le Québec quittera définitivement le
Canada, ce sera fête partout.**



Le dernier livre d'André Dagenais

par CLAUDE COLLIN¹

Le dernier livre d'André Dagenais apparaît comme un moment important non seulement de son oeuvre philosophique, mais, j'oserais dire, de cette période culturellement féconde que fut et est encore la Révolution tranquille.

Libérer/Renverser n'est pas un livre d'histoire, de droit, de politique, bien que ces dimensions n'en soient pas absentes. L'auteur, philosophe, tout en assumant ces aspects, cherche dans leur prolongement le sens humain, c'est-à-dire, le fond des choses, le sens qui compte vraiment pour la personne humaine et pour la société. André Dagenais donne ainsi, s'il en était encore besoin, une base rationnelle solide au mouvement national des Québécois, et tire les conclusions qui s'imposent avec une rigueur implacable. Au moment précis que nous vivons de notre histoire, ce livre vient lever les dernières ambiguïtés et «libérer» la pensée québécoise, en «renversant» les mythes qui ont trop longtemps freiné la marche de notre nation vers son accomplissement historique.

Pour toutes ces raisons, ce livre devrait être l'un des plus marquants des vingt dernières années au Québec, aux niveaux tant philosophique que politique.

La thèse d'André Dagenais porte sur la légitimité de la souveraineté du Québec. Son argumentation s'appuie sur une analyse de la dynamique Nation-État telle qu'elle a été vécue historiquement dans le contexte du Québec. Il fait ensuite une analyse critique du discours «trudeauiste», qui incarne bien le courant de la contre-dialectique et de la contre-Histoire. Enfin, l'auteur propose une cinquième voie ouverte à un nouvel ordre international basé sur une dialectique positive

1. André Dagenais: *Libérer/Renverser*, tome 1: *Dissolution de la Confédération canadienne*, Montréal, Diffusion Raffin, 1981.

des Nations-États. J'essaierai de résumer la pensée de Dagenais sur chacun de ces points.

1 - La dialectique des Nations-États, où l'auteur introduit les concepts importants de contre-Histoire et de contre-Canada.

En raison d'une certaine confusion (entretenu par la partisanerie politique) relative à l'idée de nation dans notre milieu, l'auteur commence par rappeler la définition classique de ce concept, en accord avec pratiquement tous les philosophes. Puis, il cherche à préciser les rapports entre «patrie», «nation», «État.»

Selon l'argumentation de Dagenais, «nation», «État» et «patrie» sont des «modalités sociales communes, participées-participantes», c'est-à-dire que chacune implique les deux autres et chacune participe d'une façon différente aux êtres humains qui constituent, eux, la réalité fondamentale. Ce sont donc des réalités modales qui ne se distinguent pas réellement, de façon stricte, des personnes qu'elles unifient. «Entre nation et nationaux, par exemple, il n'y a point de distinction réelle tout court!», dit-il.

«Une nation, poursuit Dagenais, par son fondement ontologique, c'est une pluralité d'êtres personnels unifiés socialement, aussi complètement que possible; une unité communautaire modale, de caractère organique, psychique, et spirituel.» (Notons que cette conception apparaissait déjà dans *La Restauration Humaine*, de 1950.) Ce fondement ontologique auquel se réfère Dagenais, il le décrit de la façon suivante: «Le Québec, en tant que Nation-Patrie-État, est intimement lié à la substance de chaque *moi-esprit*, à l'être même, psychique ou culturel, personnel et social, des citoyens qui y ont été éduqués et collectivement façonnés.» (p. 46.) Nation et patrie sont des unités collectives qui dépendent d'abord des personnes humaines qui les établissent. La patrie «agit», «fait», «modèle» des compatriotes, elle engendre culturellement et socialement. La nation, qui est à la fois conscience de soi et vouloir-vivre collectif, est une personnalité de type modal. L'État indique l'idée de pouvoir, nécessaire à la

perfection de la nation. C'est pourquoi toute nation tend à se parfaire en État, et cela, par essence et de droit. Elle porte en elle cette idée de l'État, siège des pouvoirs réels.

Il est important de remarquer les conséquences que tire Dagenais de cette argumentation: «*La première*: la nation présente la réalité sociale majeure correspondant à l'État. La fonction des nations-États n'est pas remplaçable. Une nation sainement constituée forme un État, selon une pleine justice. *La deuxième*: opprimer une nation, heurter des droits nationaux, c'est mépriser les droits mêmes, individuels-personnels, réellement inscrits chez les hommes et chez les femmes qui «sont» fondamentalement cette nation. Car des droits collectifs — loin d'exister en eux-mêmes — comme l'implique le collectivisme, se trouvent enracinés établis et fondés dans les droits singuliers de chacune des personnes qui constituent ensemble telle collectivité. Opprimer une nation consiste en la répression des droits nationaux de chacun de ses membres.»

Cette argumentation permet à Dagenais, en s'appuyant sur l'histoire, d'introduire les concepts de contre-Canada et de contre-Histoire. Le vrai Canada historique est le Franc-Canada dont Québec est le centre; la structure légale qui se présente sous le nom de Canada doit être prise dans un sens dérivé: car il est non l'État réel de la nation, mais une structure externe, seconde, mineure, post-étatique.

Ces nations de contre-Canada et de contre-Histoire s'appuient donc sur une réalité historique indéniable, puisqu'au moment de la conquête existait déjà sur les bords du Saint-Laurent un Canada qui a reconquis graduellement ses pouvoirs politiques (son État) jusqu'en 1867, où il fut reconnu légalement (quoique partiellement) par Londres. Tout ce qui a pu restreindre, par la violence armée ou légale, l'apparition d'un État achevé peut donc littéralement participer de la contre-Histoire du Canada.

Dagenais s'exprime clairement là-dessus: «Le Canada ayant déjà deux sens: le premier selon sa nature originelle; le second par dérivation (Canada légal), l'équivoque sera complète si on ajoute un troisième sens, celui-là contradic-

toire, ou contre nature: Ottawa se comportant comme le Père-Arbitre des Provinces-États qui l'ont engendré; et se prenant tout arbitrairement comme la capitale d'une nation plutôt que celle d'une Confédération plurinationale.»

On ne saurait mieux exprimer la base ontologique et historique du contre-Canada et de la contre-Histoire.

2 - Le discours «trudeauiste» et la dialectique négative contemporaine.

Une analyse rigoureuse du discours *trudeauiste* (qui se manifeste clairement dans la *lettre aux Québécois* parue dans les journaux francophones...) nous montre que cette pensée dite libérale est en réalité contradictoire et totalitaire, sous sept aspects différents.

- a) Le Canada légal est considéré par M. Elliott-Trudeau comme un tout de réalité première, alors qu'en réalité c'est une structure supranationale pour le peuple-État Québécois.
- b) M. Pierre Elliott-Trudeau parle du Canada légal comme d'une substance par rapport à une modalité qui serait le peuple-État Québécois.
- c) Cette attitude implique le primat, dans l'inversion, de la quantité et de l'extériorité dominatrices.
- d) L'histoire du Québec-Bas-Canada et Nouvelle-France est invertie par la contre-Histoire britannique et externe du Contre-Canada.
- e) M. Trudeau pratique une scission-expulsion des droits collectifs nationaux des Québécois; il prône ainsi un individualisme anti-social, c'est-à-dire contradictoire.
- f) M. Trudeau subordonne la légitimité à la légalité (la non-illégalité), alors que le rapport essentiel se présente à l'inverse.
- g) Enfin, le choix d'un Canada unitaire (contre-Canada) reniant une Confédération-Canada (fédéralisme ouvert) est négateur non seulement de la réalité canadienne, mais aussi du peuple français d'Amérique.

Après cette analyse de la pensée et du discours de M. Trudeau, Dagenais se demande pourquoi ce dernier vient

d'insérer son comportement politique dans la contre-Histoire de la force contre le droit, de la violence légale contre la nature des choses. Cette pratique de la force contre le droit est une chose tout à fait normale pour les anglo-saxons, comme le prouvent les événements récents des Malouines.

Dagenais démontre ensuite comment la Confédération se trouve rompue par le coup d'État de M. Trudeau, perpétré à l'automne 1980.

Tout au long de cet exposé, l'auteur marque bien l'opposition entre la légalité et la légitimité, l'impossibilité pour la violence, la force matérielle, le droit légal de créer ou de transformer un droit naturel. Une légitimité d'Angleterre n'est pas une légitimité québécoise: «Ce n'est pas en Angleterre, en vertu d'une loi anglaise, qu'on peut normalement dire la légitimité qui concerne le peuple-État-français d'Amérique.»

Quant au rôle d'Ottawa dans une révision constitutionnelle, il ne peut être que subordonné à celui des États constituants. Car, selon la nature même des choses, Ottawa correspond à une entité post-étatique, de réalité postérieure ou seconde. Ottawa n'est pas un partenaire égal: il est subordonné. Ce sont les provinces-États qui sont les partenaires naturels.

Dagenais rappelle ici que le coup d'État de 1980 a débuté formellement en 1949, lorsque, sans le consentement des provinces, Ottawa se fit accorder par Londres le droit de reviser la partie dite fédérale de la constitution. «Car cette partie fédérale, appartenant à la totalité du Pacte de 1867, se trouvait rigoureusement subordonnée, quant à sa légitimité, au consentement des «provinces-États-Constituants.» À l'appui de ces affirmations, (concernant le coup d'État) Dagenais cite plusieurs hommes politiques, dont MM. Stanfield et Resnick.

Dagenais s'exprime ainsi: «Durant l'automne 1980, une subversion typique a terminé sa «révolution» à Ottawa. La capitale fédérale (...) se déclare seule substantiellement compétente quant à toute la constitution... Processus admi-

rable entre tous. En 1949, premier mouvement: l'entité post-étatique, la modalité politique commune et postérieure — issue d'une entente constitutionnelle — nie sa dépendance à l'égard de ses géniteurs constituants. La dite modalité se pose égale, se survalorise unilatéralement, quant aux facteurs substantiels dont elle dépend. Or, l'égalité est un processus en cercle ou réversible. Quelque chose va suivre fatalement...»

«En 1980, deuxième mouvement: l'entité postérieure — le Canada-Confédération — affirme la dépendance à son égard des provinces fondatrices. L'entité fondée se pose comme réelle en soi et dévalorise unilatéralement les réalités sociales-politiques qui sont ses propres fondements. Il n'y a plus ni égalité ni cercle; mais processus inversé pur et simple.» (p. 107.)

3 - La cinquième voie

Cette dernière partie de l'ouvrage de Dagenais exprime une conception globale de la Communauté internationale, où l'on retrouve cinq positions possibles:

1. D'abord, celle d'un absolutisme politique: l'impérialisme par le glaive. L'auteur note, avec raison, relativement à cette première voie, qu'il serait absurde de relever les effets néfastes de cette position-là ailleurs, sans constater précisément (pudeur extrême) ceux qui persistent sur le territoire national du Québec, Bas-Canada et Nouvelle-France. (p. 112.)

2. L'impérialisme en vertu du système capitaliste. «Il serait trois fois absurde de dénoncer le colonialisme économique ailleurs, sans remarquer la colossale domination mercantile, ou l'exploitation qui sévit chez nous.»

3. Impérialisme de fer, invasions ou hégémonies par l'appareil marxiste-léniniste! «Ces militants ici, se demande l'auteur, croient-ils qu'un totalitarisme soit, par nature, libérateur?»

4. La quatrième position constitue en fait une sous-position: un mélange (...) d'individualisme national et de collectivisme plurinational. C'est, d'après Dagenais, la posi-

tion de plusieurs démocrates sociaux, internationalistes ou autres.

5. La cinquième position est celle de l'indépendance des Nations-États: entités collectives majeures, personnes nationales et corps politiques.

Cette cinquième position conduit les fédéralistes européens vers la consolidation d'une «Communauté de l'Europe qui reconnaisse ce qu'elle est, i.e., une «post-structure», plus quantitative, mais moins qualitative: ayant des droits subordonnés, en vertu de certaines délégations issues des États européens constituants, lesquels demeurent souverains et indépendants.»

Il s'agit alors d'un fédéralisme ouvert... à la souveraineté de Nations-sociétés majeures — et à l'indépendance des États — entités constituantes.

À l'heure où les Québécoises et Québécois vivent les moments les plus décisifs de leur histoire, chacun devrait lire et méditer ce livre, qui apporte le support de la raison à nos aspirations les plus profondes.

HOMMAGE

*de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS
DES HAUTES-RIVIÈRES*

ELLE FAIT PARTIE DU MOUVEMENT NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS